

(ARCEP) - Avis d'appel d'offres international (AAOI)

1. Le Gouvernement de la République du Tchad dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Tchad Numérique 2017-2021, lance un Appel d'Offres International pour le recrutement d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile par l'octroi d'une licence d'établissement et d'exploitation de réseaux de téléphonie mobile de deuxième, troisième et quatrième génération.
2. Le Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, représenté par la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire créée à cet effet, invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres International, les candidats ayant acquis une expérience dans l'exploitation des réseaux de Télécommunications, possédant des capacités techniques et financières appropriées et pouvant démontrer leur maîtrise du système à présenter une offre.
3. Le processus se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres International décrites dans le Dossier d'Appel d'Offres. Tous les Candidats satisfaisant aux critères d'éligibilité énoncés sont admis à soumissionner.
4. Les candidats intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'information auprès du Secrétariat de la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire et peuvent examiner le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-après :

Secrétariat de la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, BP. 154 N'Djamena – Tchad. Tel : +235 22 52 15 38 / 22 52 15 16 Email : info@arcep.td entre 08h 00 et 15h 00.

5. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document d'Appel d'Offres moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 1 000 000 de francs CFA.
6. Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-après Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire, Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, B.P. 154 N'Djamena – Tchad, au plus tard le **13 Septembre 2018 à 10H00**. Elles doivent être accompagnées d'un cautionnement de soumission d'un montant de Cent millions (100 000 000) de francs CFA.
7. Les offres doivent être déposées en 04 exemplaires « papier », un (01) original et trois (03) copies, ainsi que d'un (01) exemplaire électronique (Clés USB). Les fichiers devront être au format PDF et les tableaux contenant des données seront obligatoirement au format Excel, dans une enveloppe fermée et scellée avec la mention « **Dossier d'Appel d'Offres relatif à l'octroi d'une licence d'établissement et l'exploitation de réseaux de radiotéléphonie mobile 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire** », suivi de la mention « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS** ».
8. Les offres ne seront considérées comme effectivement reçues que lorsqu'elles sont physiquement présentes au Secrétariat de la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire dès sa réception. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. La procédure de dépôt des offres est décrite ci-après :
 - Les plis sont soit déposés et enregistrés contre récépissé au Secrétariat de la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit

d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire, soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au même destinataire ;

- Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés seront retournés sans être ouverts.
- Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée seront portés sur le pli remis et seront enregistrés et numérotés dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial ouvert à cet effet. Jusqu'au moment de leur ouverture, les plis resteront fermés et seront déposés dans un lieu réputé sûr. Un récépissé mentionnant le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sera remis au déposant.

10. Les plis seront ouverts en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le **13 Septembre 2018 à 11H00** et à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus.

La Présidente de la Commission interministérielle d'octroi d'une licence de deuxième, troisième et quatrième génération au profit d'un opérateur de téléphonie mobile cellulaire.

Madame NDOLENODJI ALIXE NAIMBAYE